

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 septembre 2017

OBJET :

Déplacement des limites de l'agglomération

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal que les pouvoirs de police du Maire s'appliquent à l'intérieur d'un périmètre délimité par les panneaux d'agglomération.

Or, le Conseil Municipal avait précédemment délibéré le 19 décembre 2007 pour déplacer les limites de l'agglomération en tenant compte de l'évolution du tissu urbain de la commune lors des dix dernières années, notamment la continuité de l'urbanisation dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité commerciale « La Porte verte ».

Toutefois, le déplacement des limites de l'agglomération avait principalement concerné les routes départementales. Or, il apparaît que la continuité de l'urbanisation s'étend jusqu'aux limites territoriales avec la commune de Pulnoy dans l'avenue du Grémillon et dans la rue des Maillys. De plus, l'absence de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération dans les deux rues précitées rend difficile l'identification des limites territoriales des deux communes.

Par ailleurs, la délibération du 19 décembre 2007 avait fixé les limites de l'agglomération avenue de Saulxures à la limite territoriale avec Saulxures-lès-Nancy. Or, le gestionnaire de la voirie a fait remarquer à juste titre l'absence de trottoirs sur la section comprise entre la limite de territoire avec Saulxures-lès-Nancy et le giratoire desservant les accès au commerce Cora et la rue des Sommardeux en direction de Pulnoy. En conséquence, aucun acte réglementaire n'est entré en vigueur pour entériner ce déplacement de la limite

d'agglomération. Il devenait alors opportun que le Conseil Municipal puisse à nouveau se prononcer quant à la limite d'agglomération à définir avenue de Saulxures en disposant de tous les éléments nécessaires.

Après avoir pris l'attache du gestionnaire de voirie, il est préconisé de fixer la limite de l'agglomération au droit du giratoire desservant les accès au commerce Cora et à la rue des Sommards en direction de Pulnoy. En effet, la voirie dispose à cet endroit d'aménagement pour la circulation des piétons en toute sécurité (trottoirs, passages protégés, ...).

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux, Voirie » en date du 24 août 2017, il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le projet de création de panneaux d'agglomération en limite territoriale avec Pulnoy, avenue du Grémillon et rue des Maillys,
- de déplacer la limite de l'agglomération avenue de Saulxures au droit du giratoire desservant les accès au commerce Cora et à la rue des Sommards en direction de Pulnoy,
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure réglementaire qui s'y rapporte.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 21 septembre 2017.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,
Maire



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	8 septembre 2017
- Convocation distribuée le :	8 septembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	22 septembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	20 octobre 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, MME COLME, M. VOGIN, Adjoint.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. THOUVENIN à MME SIMONNET
- MME CLAIR à MME SAGET
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**

